

## **Retour sur la conférence « Radicalisme d’extrême-droite en France et en Allemagne. Quelles réponses de l’Etat ? »**

Le mercredi 20 décembre 2019 a eu lieu la conférence « Radicalisme d’extrême-droite en France et en Allemagne. Quelles réponses de l’Etat ? » organisée par l’Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ).

Deux intervenants étaient présents : Bénédicte Laumond, doctorante au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales et Olivier Métivet, chef de division des faits religieux et des mouvances contestataires au Service Central du Renseignement Territorial (SCRT).

### **Intervention de Bénédicte Laumond**

A titre préliminaire Bénédicte Laumond nous explique comment elle a été amenée à choisir comme sujet d’étude l’extrême droite en France et en Allemagne. Le point de départ de sa réflexion est le suivant : comment des démocraties libérales ancrées gèrent le « paradoxe de la tolérance » ? Autrement dit est ce qu’il faut autoriser toute expression publique et risquer de voir les forces publiques user de l’autorité ou faut-il interdire une partie de l’expression publique au risque d’enfreindre des principes fondamentaux ?

Pour définir le radicalisme de droite elle reprend Michaël Minkerberg : « Idéologie politique qui prend la forme d’un mythe ultra-nationaliste qui s’oriente tendanciellement contre les valeurs des démocraties libérales comme la liberté ou l’égalité et contre des catégories centrales pour les systèmes démocratiques libéraux ».

Dans l’idéologie d’extrême droite on retrouve deux éléments : l’ethnocentrisme et l’autoritarisme. Ce n’est pas parce qu’il y a des groupes qu’ils sont hermétiques. En effet, il peut y avoir des déclinaisons de l’idéologie.

D’après ses travaux, il existe trois mouvements d’extrême droite (partis politiques, mouvements sociaux, subcultures) et quatre formes d’extrême droite (extrême droite fasciste et autocrate, droite ethnocentrique, droite populiste, droite fondamentaliste/royaliste).

La principale différence qu’elle identifie entre l’Allemagne et la France concernant la réponse face au risque de radicalisme de droite est qu’en Allemagne, ce dernier fait l’objet d’une politique publique. Il existe donc une doctrine d’Etat. Cependant, cela ne veut pas dire qu’en France il n’y a aucune réponse face à cette problématique.

En France la réponse est différente. Elle observe la mise en place d'une réponse à travers trois législations :

- Les mesures permettant la dissolution de certaines associations, la répression du négationnisme etc.
- La nécessité du maintien de l'ordre. Par exemple lorsqu'il y a une manifestation, ce qui attire l'attention ne sont pas les idéologies mais l'utilisation ou non de la violence pour traduire ces idéologies.
- L'arsenal antiraciste.

### **Intervention d'Olivier Métivet :**

Avant toute chose, Olivier Métivet précise que l'objectif n'est pas de lutter contre les idées politiques ou religieuses mais la manière dont elles sont exprimées. Contrairement à l'Allemagne, il n'y a pas de textes spécialement prévus pour la lutte contre la radicalité d'extrême droite. En France il n'y a pas de distinction politique du radicalisme. C'est-à-dire qu'une politique publique va lutter de la même manière contre les radicalités, qu'il s'agisse de l'extrême droite, de l'extrême gauche, de mouvements contestataires environnementalistes voir animalistes.

La politique publique du renseignement en France a été remise en question à tel point qu'en 2014 le renseignement est reconstruit, unifié. Désormais il y a une coordination inter-service qui va être un atout considérable. Cela permet le partage de l'information. Il faut savoir que toutes les constatations des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire national remontent.

Dans son service on ne parle pas d'extrémisme mais de néologisme. Il explique ce choix de vocabulaire dans le fait qu'ils ne s'intéressent pas à un programme politique mais à l'expression de cette idée. Il souligne d'ailleurs que la radicalité politique en tant que telle en France n'est pas interdite. La liberté d'expression et de manifester sont des droits fondamentaux dont l'autorité publique est garante. La seule exception à cela, est l'hypothèse où il existerait un trouble à l'ordre public ou une incapacité à maintenir l'ordre public.

Olivier Métivet revient ensuite sur les trois grandes familles historiques d'extrême droite. Selon lui il y a :

- Les néonazis/skinhead qui sont des ultranationalistes très violents. Ils revendiquent, assument leur appartenance idéologique. Il existe aujourd'hui une carte exhaustive des néonazis. Dans la mesure où il s'agit d'une logique de prévention du terrorisme et non plus de l'ordre public, la sécurité intérieure, entre autre, prend la question très au sérieux.
- Les ultranationalistes qui partagent les mêmes idées que le premier groupe sans référence aux IIIe Reich.
- Les identitaires séduisent de plus en plus. On est moins sûr une revendication violente mais plus sûr un éventuel trouble à l'ordre public ce qui n'est pas forcément le cas des ultranationalistes.

La multiplication des groupuscules est aussi un phénomène à prendre au sérieux. Dans certain cas il y a confusion des idéologies. L'objectif dans ce cas est de « surfer sur une vague antisystème » comme le dit Olivier Métivet pour essayer de renverser le gouvernement par la violence.